

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS traite vos données dans le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 2280

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHOUKRY

Redouane

Date de naissance : 11/04/1953

Adresse :

Tél. : 06 77 94 56 62 Total des frais engagés : 3.955,10 Dhs

Dr. Soumaya CEBI HASSAN  
OPHTHALMOLOGISTE  
Rue Okba Ibou Nafii Berrechid  
Tél : 0522 33 32 47

Date de consultation : 19/02/2023

Nom et prénom du malade : BEN MOUSSA NADIA

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Ametropie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Ben chid

Le : 19/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Dr. Soumaya Chebihi Hassani

## OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux  
Microchirurgie de la Cataracte  
Angiographie - Laser - OCT

Résidence Dahhan - Rue Okba Ibn Nafii  
1 er étage - Berrechid  
Tél. : 05 22 32 48 47



الدكتورة اشبيهي حسني سمية

## الاختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جامعة السادات (الحلاللة)

الخطيب الوعائى للشيخية - الليز

إقامة دحان - زنقة عقبة بن نافع

الطباق الأول - برشيد

الهاتف: 0522324847

**مسجد الرياض** Berrechid, le  
Pharmacie Mosquée Riad  
Dr : Siham TAMIR  
N: 1 - 2 Mosquée Riad Hay Riad Berrechide  
Fix : 0522336822

19/02/2024

## **Mme BENMOUSSA Nadia**

Monture + verres correcteurs Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches

Vision de loin :

OD = + 0.25 (- 1.25 à 140°)

$OG = + 0.25$  (- 1.25 à 30°)

## Vision de près :

ODG = Add : + 2.75

179,60x5  
192,10

## 1/ DUOTRAV: collyre cl

1 goutte / jour le soir au coucher, dans les deux yeux 6 flacons 6 mois

65,00

1/ OXYAL: collyre

1 goutte 3 fois/ jour, dans les deux yeux

Mass. no

Dr. Scoumaya CHEBBI HASSANI  
OPHTHALMOLOGISTE  
Rue Okba Ibou Nafii Berrechid  
TÉL : (524) 32 48 47

# OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E

N°7 Bis, El Hay Mohammadi - Casa

Tél : 06 69 00 97 56

05 22 60 34 93

Patente : 32825428



# نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدى E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

الباتلنتا : 32825428

Nº 004499

Ordonnance de M. le Docteur : CHEBIHI

Nº de nomenclature \_\_\_\_\_

Correspondant à la prescription \_\_\_\_\_

LOIN	O.D : $140^{\circ} 1,25$ ) + 0.25 O.G : $30^{\circ} 1,25$ ) + 0.25	PRES	O.D : + 2.75 O.G : _____
------	---	------	-----------------------------

## FOURNITURE

1 Monture : METAL

500 ₣₴

1000 ₣₴

1000 ₣₴

2 Verres : progressifs  
ORMA

Etuis : ANTIREFLCT

Total : 2500 ₣₴

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le

19/02/24

M. ou Mme : BEN MOUSSA NADIA

ICE : 001789511000067 - ID : 40151582 - RC : 372042 - CNSS : 173923031